

**RÈGLEMENT DU CONCOURS**  
*Ouvrez les portes du Maroc (le « Concours »)*

**Du mardi 14 mars à 6 h (HAE)**  
**au lundi 27 mars à 10 h (HAE) (la « Durée du Concours »)**

**Radio-Canada et**  
**Club Voyages Orford, Sultana Tours et le Festival du cinéma du monde de Sherbrooke (les**  
**« Commanditaires »)**

## **1. MODE DE PARTICIPATION**

*Aucun achat requis.* Pour participer au Concours, les participants doivent écouter l'une des deux émissions, *C'est pas trop tôt en Estrie* (en semaine 6 h à 9 h) ou *Écoutez l'Estrie* (en semaine 15 h 30 à 18 h), diffusées sur ICI Radio-Canada Première (101,1 FM à Sherbrooke, 93,1 FM à Magog), pendant la Durée du Concours, afin d'entendre l'indice du jour donné quotidiennement. Il y a deux (2) indices différents par jour (un dans chacune des émissions), soit dix-neuf (19) indices au total pendant la Durée du Concours. Ils doivent ensuite remplir le formulaire de participation sur [radio-canada.ca/voyagemaroc](http://radio-canada.ca/voyagemaroc), en écrivant l'un des deux indices du jour, et fournir leur nom ainsi que tous les renseignements demandés (la « Participation »).

Pour être valides, toutes les Participations doivent être reçues au plus tard le lundi 27 mars à 10 h (HAE).

Limite d'une Participation par personne par jour. Toute personne qui participe ou tente de participer plus d'une fois par jour au Concours ou qui utilise une méthode de duplication robotisée, automatique, mécanique, électronique ou autre non autorisée aux termes du présent règlement sera considérée comme ayant fait une tentative de falsification ou manipulation, ce qui entraînera automatiquement sa disqualification.

Toutes les Participations deviennent la propriété de Radio-Canada et ne seront pas retournées aux participants.

## **2. CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Les participants doivent résider au Canada et avoir atteint l'âge de la majorité dans leur province de résidence en date du début du Concours.

Les employés de Radio-Canada, des Commanditaires, de même que les membres de leur famille immédiate (père-mère, frère-soeur, fils-fille) et les personnes vivant sous le même toit qu'eux ne sont pas admissibles au Concours.

## **3. MODE D'ATTRIBUTION DU PRIX**

Le lundi 27 mars 2017, après la clôture du Concours, un tirage au sort sera fait parmi toutes les Participations admissibles reçues pendant la Durée du Concours.

Le premier participant tiré au sort, ayant donné le bon indice pour la journée de sa Participation, sera déclaré gagnant, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement.

Le nom de la personne tirée au sort sera dévoilé dans les émissions de radio *C'est pas trop tôt en Estrie* (ICI Radio-Canada Première de 6 h à 9 h) et *Écoutez l'Estrie* (ICI Radio-Canada Première de 16 h à 18 h) le mardi 28 mars 2017.

La personne tirée au sort sera contactée par téléphone ou par courriel le lundi 27 mars 2017 après 10 h et devra réclamer son prix selon les instructions de Radio-Canada dans un délai maximum de quatre (4) jours à partir de la date à laquelle elle aura été contactée.

Dans l'éventualité où il serait impossible de joindre la personne tirée au sort dans les quatre (4) jours suivant la première tentative de contact, ou si la personne répond de manière incorrecte à la question d'habileté mathématique, refuse le prix ou omet de retourner le formulaire d'attestation et quittance dûment rempli, elle perdra automatiquement son prix et Radio-Canada pourra, à son entière discrétion, désigner un autre gagnant..

#### **4. DESCRIPTION DU PRIX (1)**

Le prix comprend un voyage pour deux (2) au Maroc et une paire de passeports pour l'édition 2017 du Festival cinéma du monde de Sherbrooke.

##### **a/ Voyage au Maroc**

Le voyage à Marrakech pour deux (2) personnes comprend :

- le vol aller-retour en partance de Montréal, Québec en classe économique
- les transferts entre l'aéroport de Marrakech et l'hôtel
- l'hébergement pour sept (7) nuits en hôtel 4\* à Marrakech
- formule demi-pension (deux repas par jour incluant des boissons non alcoolisées)
- excursions : Marrakech tour de ville, Marrakech et environ, Vallée d'Ourika, Essaouira, Cascades d'Ouzoud et Dîner spectacle Fantasia
- les services d'un représentant à destination
- les taxes (taxes d'aéroport et autres taxes)

Le prix ne comprend que ce qui est spécifiquement décrit et aucune autre allocation n'est accordée. Le gagnant et la personne qui l'accompagne doivent notamment, mais non limitativement, assumer toutes les dépenses suivantes :

- Le transport aller-retour du domicile du gagnant et de la personne accompagnatrice à l'aéroport de Montréal, Québec
- Les frais de stationnement, le cas échéant
- Les repas non-inclus
- Les frais d'excédent de bagages
- Assurances voyage
- Dépenses personnelles
- Pourboires aux guides, chauffeur, hôtels, restaurants et bagagistes

Le prix est valide du 27 mars au 31 mai 2017 et du 1er septembre 2017 au 30 avril 2018 (excluant la période de fêtes) et selon les disponibilités. Une réservation est de mise et devra être effectuée par le gagnant auprès de l'agence Club voyages Orford. Radio-Canada ne sera pas tenue responsable de la non-disponibilité du séjour pour la date désirée.

Détails des excursions incluses :

Visite historique de Marrakech :\_Vous visiterez le palais Bahia et la nécropole royale des tombeaux Saadiens. Après le diner, visite de la place Jamaa El Fna et vous verrez le Minaret de la Koutoubia. Vous irez à la rencontre des menuisiers, babouchiers et teinturiers dans les souks.

Vallée d'Ourika :\_Située au pied de la célèbre station de ski Oukaimeden, la vallée de l'Ourika s'élève doucement jusqu'aux premières collines du Haut Atlas avec ses villages typiques. Merveilleux endroit où les oiseaux ne perturbent pas le silence. La vallée de l'Ourika est célèbre pour sa poterie locale.

Visite de la Ménara et des jardins de Majorelle, des remparts de la ville et de la palmeraie qui contient plus de 100 000 palmiers.

Visite de Essaouira :\_Ancienne ville portugaise (Mogador), rendue célèbre en raison du tournage du film Othello d'Orson Welles en 1949. Dîner au port, en après-midi, visite du Skala, du port et de la ville avec son ancienne médina et ses souks, sans oublier le quartier des consulats, le Mellah (quartier juif).

Visite du village d'Ouzoud :\_Situé à 1500m d'altitude et célèbre pour ses cascades, les plus hautes du nord de l'Afrique. Vous y ferez une balade avant de monter les 600 marches qui vous mèneront au restaurant. Après vous reprendrez la route vers le pont naturel de Imi n'Ifri, une merveille de la nature marocaine.

**b/ paire de passeports pour l'édition 2017 du Festival cinéma du monde de Sherbrooke**

Le gagnant aura deux (2) « Passeports 5 films / activités » pour le Festival cinéma du monde de Sherbrooke. Chaque passeport comprend cinq (5) entrées pour les films et activités, à l'exception du Ciné-Brunch. Chacun des passeports est valide pour une personne pour l'édition 2017 du Festival cinéma du monde de Sherbrooke (4 au 9 avril 2017 à Sherbrooke).

La valeur approximative totale du prix est de 4610 \$. La valeur du prix est basée sur les prix en vigueur en février 2017.

**5. RÈGLES GÉNÉRALES**

5.1. Pour être déclaré gagnant, chaque participant tiré au sort devra, au préalable, répondre correctement à une question d'habileté mathématique.

5.2. Chaque gagnant doit signer un formulaire d'attestation et quittance attestant son admissibilité au Concours, conformément aux conditions énoncées à la section 2 du présent règlement, et dans lequel il consent à ce que son nom, son image et/ou sa voix soit utilisé/soient utilisés sans aucune

compensation pour la promotion du Concours, et il dégage Radio-Canada, les Commanditaires, leurs sociétés et agences affiliées ainsi que leurs administrateurs, dirigeants et employés respectifs (les « Organismes du Concours ») de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de leur participation à ce concours ou de l'attribution, de l'acceptation ou de l'utilisation du prix décerné.

Toute personne accompagnant le gagnant du prix, un parent ou tuteur, le cas échéant, doit remplir un formulaire d'attestation et quittance dans lequel elle consent à ce que son nom, son image et/ou sa voix soit utilisé/soient utilisés sans aucune compensation pour la promotion du Concours, et dégage les Organismes du Concours de toute responsabilité à l'égard des dommages ou pertes pouvant découler de l'utilisation du prix décerné au gagnant.

5.3. Chaque prix devra être accepté comme tel et ne pourra être ni échangé, ni remboursé, ni vendu, ni transféré. Aucune substitution ne sera accordée. Toute partie non utilisée du prix sera annulée.

5.4. En cas d'impossibilité de fournir le prix exactement comme il est décrit dans le présent règlement, les Organismes du Concours se réservent le droit de lui substituer un prix ou un élément d'une valeur approximativement équivalente, à son/leur entière discrétion.

5.5. Le refus d'accepter un prix libère les Organismes du Concours de toute obligation envers le gagnant.

5.6. Toute fausse déclaration de la part d'un participant entraîne automatiquement sa disqualification du Concours.

5.7. Les Organismes du Concours déclinent toute responsabilité pour les pertes, dommages ou préjudice corporel de toute sorte, y compris sans toutefois s'y limiter : i) les Participations perdues, volées, livrées en retard, abîmées, mal acheminées, détruites, illisibles ou incomplètes; ii) la perte, le vol ou la perte d'intégrité de logiciels ou de données informatiques ou téléphoniques, y compris les atteintes à la vie privée; iii) les appels frauduleux; iv) l'incapacité de toute personne de participer au Concours pour quelque raison que ce soit, y compris des erreurs d'adresses postales ou de messagerie électronique, des défaillances informatiques ou téléphoniques ou tout autre problème de fonctionnement des systèmes informatiques en ligne, des serveurs, des fournisseurs d'accès, de l'équipement informatique ou des logiciels; des problèmes de congestion sur Internet ou un tout autre site web, ou de toute combinaison des facteurs qui précèdent; v) des dommages causés au matériel informatique de toute personne, y compris ceux résultant de l'utilisation ou du téléchargement de tout contenu lié au Concours; vi) de tout retard ou de toute incapacité d'agir en raison d'un événement ou d'une situation échappant à leur contrôle, y compris une grève, un lock-out ou tout autre conflit de travail à leur établissement ou aux établissements des organisations ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue du Concours; ou vii) la perte, le bris ou le mauvais acheminement des prix en cours de transport.

5.8. Radio-Canada se réserve le droit d'annuler ou de suspendre le Concours si un virus, un bogue ou un autre facteur échappant à son contrôle raisonnable contrevient à la sécurité ou à la bonne administration du Concours. Toute tentative de causer intentionnellement des dommages à tout site web ou de nuire au déroulement légitime de ce Concours constitue une violation des lois criminelles et civiles. Le cas échéant, Radio-Canada se réserve le droit de chercher réparation par tout moyen légal à sa disposition, dont un recours en dommages-intérêts ou en vertu du Code criminel.

5.9. Les renseignements personnels fournis par les participants, y compris leur nom et leurs coordonnées, sont uniquement recueillis aux fins d'administration du présent Concours et ne serviront à aucune autre fin sans leur consentement. En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées. Prière de consulter les politiques sur la protection des renseignements personnels sur [http://www.radio-canada.ca/apropos/politiquesDiffusions/politiques\\_2.shtml](http://www.radio-canada.ca/apropos/politiquesDiffusions/politiques_2.shtml).

5.10. En cas de litige quant à l'identité d'un participant, le titulaire autorisé du compte de courriel au moment où la Participation a été soumise sera réputé être le participant. La personne ayant reçu l'adresse électronique pour le domaine associé à l'adresse électronique présentée est considérée comme étant le titulaire autorisé du compte. Un participant tiré au sort pourrait avoir à fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte de courriel associé à la Participation. Toutes les Participations doivent être soumises à partir d'un compte de courriel valide pouvant être identifié par une recherche inverse du nom de domaine. L'heure et la date de l'envoi d'une Participation dans le cadre du Concours, en vue d'établir la validité de cet envoi, seront déterminées uniquement par le serveur du Concours.

5.11. Les chances de gagner dépendent du nombre de Participations admissibles reçues. Radio-Canada se réserve le droit de disqualifier toutes les Participations incomplètes, illisibles, endommagées, irrégulières, soumises par des moyens illicites, envoyées par des méthodes d'envoi automatisées ou robotisées qui ont pour effet d'accroître de manière artificielle les chances de gagner ou qui ne sont pas strictement conformes au règlement du Concours. Radio-Canada décline toute responsabilité à l'égard des erreurs ou omissions dans l'impression du matériel ou la publicité liés au Concours.

5.12. Radio-Canada se réserve le droit de modifier le règlement du Concours ou d'y mettre fin en tout temps sans engager sa responsabilité de quelque manière que ce soit à l'égard d'un participant. Les changements apportés au règlement du Concours seront publiés sur [radio-canada.ca/voyagemaroc](http://radio-canada.ca/voyagemaroc).

5.13. En participant au Concours, les participants acceptent de se conformer au présent règlement et aux décisions prises par Radio-Canada qui se chargera de l'application. Toutes ses décisions sont finales et exécutoires.

5.14. Le règlement du Concours est disponible sur demande à la Station de Radio-Canada à Sherbrooke située au 1335, rue King Ouest, Sherbrooke. Il est également disponible sur le site Internet de Radio-Canada à l'adresse suivante : [radio-canada.ca/voyagemaroc](http://radio-canada.ca/voyagemaroc).

*Mars 2016*

*Julie Laurent*

*Agente de communication*

*Radio-Canada Estrie*